

CONCOURS PHOTO 2023 REGLEMENT

Article 1 : Présentation de la manifestation

L'association Arts et Culture en partenariat avec la commune de Limerzel organise un concours photographique ouvert à tout public et dénommé « Concours Photo de Limerzel »

Article 2 : Thèmes du concours 2023 et calendrier

→ Pour tous, quel que soit l'âge :

- Les quatre saisons du territoire de Questembert communauté

Le concours se termine le **8 octobre 2023** (date limite de dépôt des photographies)

→ Spécial jeunes de moins de 12 ans :

- Vous avez dit insecte ?

Le concours « spécial jeune » se termine le **11 juin 2023** (date limite de dépôt des photographies)

Exposition des photographies du 14 juin au 01 juillet à la médiathèque de Limerzel

Proclamation de l'ensemble des résultats et remise des prix le 15 octobre 2023 dans le cadre de la Fête de la Châtaigne.

Article 3 : Conditions de participation et format des photos

La participation est gratuite.

Chaque participant peut présenter 4 photos au maximum sur tirage papier photo uniquement.

Pour le « spécial jeune », les participants doivent avoir moins de 12 ans au 01/01/2023

Format : 20 x 27 cm ou A4 non encadré. Les tirages ne correspondant pas à ces formats seront refusés.

Les images ne devront pas être retouchées ou être le résultat d'un photomontage.

Le jury se garde le droit de refuser ou déclasser une photo qui ne respecterait pas le thème du concours.

Au dos de chaque photo doivent figurer (à défaut de ces renseignements, les clichés seront refusés) :

- . nom, prénom de l'auteur
- . Le concours concerné « Spécial Jeune » ou « classique »
- . Le titre de la photo
- . Le lieu et la date de la prise de vue

Article 4 : Chaque participant devra envoyer ou déposer son jeu de photos accompagné de son bulletin de participation ainsi que des autorisations nécessaires (pour les mineurs) à :

Mme Elise Parassols Concours Photos
12 rue de la Métairie 56220 Limerzel

ou les déposer à la mairie ou la médiathèque de Limerzel.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Les photos ne seront pas rendues à leur auteur à l'issue du concours.

Article 5 : Un jury composé de personnes de la commune délibérera à huis clos et la décision ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation. Les critères de sélection sont : adéquation avec le thème, qualité technique, qualité esthétique, originalité et créativité.

Article 6 : Prix du public

Le public est invité à voter pour sa photo « coup de cœur » le jour de la fête de la Châtaigne.
Le résultat sera proclamé le jour même.

Article 7 : Droits d'auteur, droit à l'image

Les participants reconnaissent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de chacune des photos envoyées au jury en ce qui concerne les personnes ou lieux photographiés. L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de contestation ou litige.

Article 8 : Les photos seront conservées par l'association. Elles pourront faire l'objet d'une diffusion sur tous supports dans le cadre de la promotion de la commune et de l'association. Les participants s'engagent à céder gracieusement les droits de leurs œuvres et l'association s'engage à les utiliser sans aucun but lucratif. Elles pourront être exposées, reproduites et diffusées y compris sur internet ou tout autre document informatif du type bulletin municipal, plaquettes, articles de presse, affichage, totems....

Article 9 : Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de renvoyer à une date ultérieure, de modifier ou d'annuler le concours à tout moment, si les circonstances l'obligent, sans que leur responsabilité soit engagée, ni que les participants puissent prétendre à une indemnité.

Article 10 : toute participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTOS 2023

Oui, je participe à ce concours et m'engage à en respecter le règlement.

enfant moins de 12 ans

enfant de 12 ans et plus, adulte

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

courriel :@.....

Accord parental si participant mineur : je soussigné (e),

père/mère du participant, donne mon accord pour la participation de mon

enfant au concours photos 2023 organisé par l'association

Arts et Culture de Limerzel en partenariat avec la commune de Limerzel.

Date :

Signature :